

---

Comité devrait prendre note que la vingtaine de projets récemment passés au crible de la presse représentent à peine 1% des projets actuellement mis en oeuvre par l'Agence.

L'ACDI doit continuellement négocier avec des pays qui ont des régimes politiques, des cultures, des langues et des systèmes socio-économiques très différents. Ces pays sont tous sous-développés, mais chacun d'entre eux est parvenu à un stade particulier de son développement. La capacité d'identifier les priorités, de planifier et d'administrer des projets varie considérablement d'un pays à l'autre, tout comme la qualité de l'administration privée et publique. Les besoins sont également variés: éducation de base pour certains, infrastructure matérielle ou sociale pour d'autres, aide alimentaire pour plusieurs, aide économique sectorielle, comme des prêts pour la machinerie industrielle ou les produits de base pour d'autres encore, et, enfin, services techniques pour les plus avancés. Certains pays ne peuvent absorber que des projets "clés en mains", dans le cadre desquels le Canada doit fournir tous les éléments, depuis la planification jusqu'à la formation du personnel nécessaire. D'autres n'ont besoin que de certains éléments pour mener à bien les projets qu'ils ont lancés eux-mêmes. A la lumière de toutes ces considérations, il devient pratiquement impossible pour l'ACDI de normaliser ses pratiques administratives; à vrai dire, chaque projet de développement doit être adapté aux besoins du pays bénéficiaire.

Nombre d'autres contraintes influent sur l'efficacité de l'ACDI, mais elles échappent au contrôle de cette dernière. L'Agence doit toujours respecter la souveraineté des pays à qui elle vient en aide; en conséquence, elle doit aligner ses propres pratiques sur celles d'autres gouvernements aux structures bureaucratiques différentes et parfois encore en rodage. Cette situation occasionne à maintes reprises des délais jugés excessifs du point de vue du Canada. D'autres délais résultent de la grave pénurie de main-d'oeuvre qualifiée dans les pays en voie de développement et le manque de personnel d'expérience au Canada même. Avant de mettre en oeuvre quelque programme que ce soit, dans quelque secteur que ce soit, l'ACDI doit d'abord renforcer les structures administratives et techniques des pays bénéficiaires. Au départ, la plupart des programmes nécessitent une importante contribution canadienne sur le plan de l'assistance technique; mais dans la perspective du développement, il devient essentiel de donner au projet un caractère "local", ce qui exige la formation du personnel sur place -- un processus qui demande plusieurs années. Une fois formé, ce personnel local est très en demande dans les pays en développement, et il est alors difficile de le conserver au sein du projet initial. D'autres retards proviennent du fait que la disponibilité des ressources financières locales varie

---